



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'autorisation de stationnement face au 170, rue de Montigny

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la demande présentée en date du 11/05/2026, par Monsieur Alexandre MEESCHAERT et Madame Emilie ROTA, 170, rue de Montigny 59287 LEWARDE, afin de stationner deux camions face au N°170, rue de Montigny à Lewarde.

Arrêté

Article 1^{er} : Monsieur Alexandre MEESCHAERT et Madame Emilie ROTA sont autorisés à stationner deux camions sur le trottoir face au 170, rue de Montigny à Lewarde.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit ou restreint le jeudi 4 juin 2026, face au N°170, rue de Montigny à Lewarde, pendant la présence des camions.
La circulation routière et piétonne pourra être alternée ou restreinte au niveau de l'habitation.

Article 3 : Le permissionnaire à la charge de la signalisation des camions dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter du déménagement.

Article 4 : Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 : Aussitôt après l'achèvement du déménagement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

Article 6 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur Alexandre MEESCHAERT et Madame Emilie ROTA.

Article 7 : Monsieur le Maire de Lewarde et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 12 mai 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

